

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Carte d'invalidité de pensionné de guerre

Si vous recevez une pension d'invalidité à titre militaire ou une pension de victime civile de la guerre, vous pouvez demander une carte d'invalidité de pensionné de guerre. Votre taux d'invalidité détermine le type de carte qui vous est attribué. Nous vous présentons les informations à connaître.

Qui peut obtenir une carte d'invalidité de pensionné de guerre ?

Pour obtenir une carte d'invalidité, vous devez :

Soit recevoir une pension d'invalidité à titre militaire **et** avoir un taux d'invalidité d'au moins 25 %

Soit recevoir une pension de victime civile de la guerre **et** avoir un taux d'invalidité d'au moins 25 %

Que permet la carte d'invalidité de pensionné de guerre ?

Il existe différentes types de carte d'invalidité de pensionné de guerre, qui dépendent de votre taux d'invalidité.

La carte d'invalidité à simple barre bleue vous permet d'obtenir une réduction de 50 % sur le prix des billets de train de la SNCF, que vous achetez pour vous-même auprès de la SNCF.

D'autres transports en communs peuvent vous offrir ce taux de réduction.

La carte d'invalidité peut comporter la mention station debout pénible.

Cette mention vous est accordée si vous êtes atteint d'une infirmité dite cas franc (exemple : amputation). Sinon, elle peut vous être accordée après avis d'une commission médicale.

La mention station debout pénible vous donne un droit de priorité dans les lieux suivants :

Guichets et bureaux des services publics

Magasins et salles de spectacles

Transports en commun (places réservées)

À savoir

La carte d'invalidité ne donne pas par elle-même accès à des facilités de stationnement, contrairement à la carte mobilité inclusion (CMI).

La carte d'invalidité à simple barre rouge vous permet d'obtenir une réduction de 75 % sur les billets de train de la SNCF, que vous achetez pour vous-même.

D'autres transports en communs peuvent vous offrir ce taux de réduction.

La carte d'invalidité peut comporter la mention station debout pénible.

Cette mention vous est accordée si vous êtes atteint d'une infirmité dite cas franc (exemple : amputation). Sinon, elle peut vous être accordée après avis d'une commission médicale.

La mention station debout pénible vous donne un droit de priorité dans les lieux suivants :

Guichets et bureaux des services publics

Magasins et salles de spectacles

Transports en commun (places réservées)

À savoir

La carte d'invalidité ne donne pas par elle-même accès à des facilités de stationnement, contrairement à la carte mobilité inclusion (CMI).

La carte d'invalidité à double barre rouge vous permet d'obtenir les avantages suivants :

Pour vous, une réduction de 75 % sur le prix des billets de train de la SNCF

Pour le guide qui voyage avec vous, une réduction de 75 % sur le prix des billets de train de la SNCF

D'autres transports en communs peuvent offrir cette réduction.

La carte d'invalidité peut comporter la mention station debout pénible.

Cette mention vous est accordée si vous êtes atteint d'une infirmité dite cas franc (exemple : amputation). Sinon, elle peut vous être accordée après avis d'une commission médicale.

La mention station debout pénible vous donne un droit de priorité dans les lieux suivants :

Guichets et bureaux des services publics

Magasins et salles de spectacles

Transports en commun (places réservées)

À savoir

La carte d'invalidité ne donne pas par elle-même accès à des facilités de stationnement, contrairement à la carte mobilité inclusion (CMI).

La carte d'invalidité à double barre bleue vous permet d'obtenir les avantages suivants :

Pour vous, une réduction de 75 % sur le prix des billets de train de la SNCF

Pour le guide qui voyage avec vous, la gratuité des billets de train de la SNCF

D'autres transports en communs peuvent offrir ces mêmes avantages.

La carte d'invalidité peut comporter la mention station debout pénible .

Cette mention vous est accordée si vous êtes atteint d'une infirmité dite cas franc (exemple : amputation). Sinon, elle peut vous être accordée après avis d'une commission médicale.

La mention station debout pénible vous donne un droit de priorité dans les lieux suivants :

Guichets et bureaux des services publics

Magasins et salles de spectacles

Transports en commun (places réservées)

À savoir

La carte d'invalidité ne donne pas par elle-même accès à des facilités de stationnement, contrairement à la carte mobilité inclusion (CMI).

Comment demander une carte d'invalidité de pensionné de guerre ?

Quelle que soit votre situation, vous devez fournir les documents suivants :

Formulaire cerfa n°14342 à imprimer et à remplir

Photo d'identité à grafer sur le formulaire à l'emplacement prévu

Justificatif de pension. Il peut s'agir d'une fiche descriptive des infirmités, d'un intercalaire de décision de concession primitive, d'un constat provisoire des droits à pension proposant la reconnaissance d'un droit à une indemnisation (pour les pensions récentes ou les aggravations) ou, si nécessaire, un certificat modèle 15 datant de moins de 3 mois.

Pour obtenir la carte d'invalidité Grande invalide ayant besoin d'être accompagné lors de ses déplacements

(carte d'invalidité à double barre rouge), vous devez fournir un certificat médical motivé concluant à l'attribution de cette carte ou de cette mention

Pour que la carte d'invalidité comporte la mention station debout pénible, vous devez fournir un certificat médical motivé concluant à l'attribution de cette mention.

Vous devez envoyer ces documents au service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) dont dépend votre domicile :

Où s'adresser ?

Service de l'ONACVG en France, Algérie, Maroc et Tunisie

La carte d'invalidité est gratuite.

Quelle est la durée de validité d'une carte d'invalidité de pensionné de guerre ?

La carte a une durée de validité de 10 ans.

Comment faire renouveler sa carte d'invalidité de pensionné de guerre ?

Vous devez remettre votre carte d'invalidité périmée au service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) dont dépend votre domicile :

Où s'adresser ?

Service de l'ONACVG en France, Algérie, Maroc et Tunisie

Le service de l'ONACVG vous remettra en échange une votre nouvelle carte d'invalidité.

Anciens combattants

Questions – Réponses

- La carte d'invalidité est-elle toujours délivrée ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre

Pour en savoir plus

- La carte d'invalidité des pensionnés de guerre

Source : Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

- Livret pratique sur la pension d'invalidité (pensionné de guerre)

Source : Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)

Où s' informer ?

- Service de l'ONACVG en France, Algérie, Maroc et Tunisie

Services en ligne

- [Demande de carte d'invalidité](#)
Formulaire
- [Demande de pension d'invalidité : victimes civiles de guerre ou personnes assimilées aux militaires](#)
Formulaire

Textes de référence

- [Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : articles L251-1 à L251-4](#)
Carte d'invalidité et droit de priorité
- [Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : articles R251-1 à R*251-6](#)
Carte d'invalidité et réduction dans les transports

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](#)